



Atelier SOLIMA

Les fonds de développement, l'épargne professionnelle et l'épargne mutualisée.

**Compte-rendu de l'atelier du 13 février 2014
14h- 17h -Salle de documentation de la Drac**

Présents :

Intervenants :

Christian Bordarier, expert pour l'IFCIC, formateur, développement d'artistes, conseiller programmation (Paloma, les Tranes cévenoles)
Chloé Sécher, coordinatrice d'Actes-If

Participants :

Stéphane Berger, secrétaire général de l'Archipel et administrateur du Médiateur (Perpignan)
Émilie Bertrand, coordinatrice Solima
Yves Bommenel, vice-président, Festival Tropisme (Comité de pilotage)
Valérie Bruas, conseillère musique Drac Lr (Comité de pilotage)
Véronique Cottenneau, chargée du mécénat Drac
Dominique Terrieu (Dimoné), musicien
Christine Dumons, collectif KOA
Jean-François Fontana, président, Le Jam (Comité de pilotage)
Abel Gibert, Heads Records, Rude Awakening
Anne Joubert, direction de la culture de l'Agglomération
Nathalie Lajara, directrice du Jam (Comité de pilotage)
Mathieu Lambert, directeur, Le Garage Électrique (Comité de pilotage)
Dany Lapointe, directrice artistique du Printival, manageuse de Dimoné
Isabelle Petit, directrice Victoire 2 (Comité de pilotage)
Fabrice Richard, direction de la culture du conseil Régional
Stéphane Ricchero, Apem LR
Geneviève Sarguet, programmatrice de Courant Scène à Vauvert et responsable du micro-crédit à la Caisse d'Épargne à Nîmes
Jean-Marie Sevestre, directeur de Sauramps, vice-président de la C.C.I.
Christine Vergnes, directrice adjointe de la culture, Région

Excusés :

Marc Daniel, directeur de la Culture, Agglomération
Florent Dessere, chargé du développement économique, Agglomération de Montpellier
Pierre Mitaud, Steamprod
Muriel Nivert Boudou, directrice de la Cress Lr
Gilles Pagès, responsable du pôle musique de l'Arcade
Emma Tricot, chargée de mission Fines, Airdie
Sophie Tripon, directrice du Crédit Mutuel, Agence de Castelneuf le Lez

- I - Présentation du Solima (p.2)
- II- Constat et rappel du contexte économique de la filière (p.2)
- III - Exemples de financements (p.5)
- IV- Parole de musicien : Dimoné (p.8)
- V – Préconisations (p.8)
- VI - Ressources documentaires (p.9)

Chaque point abordé a pu être commenté par l'ensemble des participants.

I - PRESENTATION DU SOLIMA

Rappel de la méthodologie du dispositif Solima.

Même si le Solima porte sur le territoire de l'Agglomération de Montpellier, certaines thématiques comme celle d'aujourd'hui sur les financements ne peuvent être déconnectées des réflexions identiques menées sur la région. Le Solima peut donc être amené à accueillir des participants dans un cadre plus large que le territoire de l'Agglomération. Il en est ainsi par exemple de Christine Vergnes de la direction de la Culture au Conseil Régional qui souhaite également faire le lien avec le Coreps1 et de Stéphane Berger, du Médiateur qui mène actuellement cette réflexion dans le cadre du RCA (Réseau de Coopération des Acteurs en Languedoc-Roussillon).

Tour de table et présentation des participants

II - CONSTAT ET RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA FILIERE

La culture n'est pas uniquement une activité économique mais les structures culturelles sont des entreprises à part entière d'où des besoins en financement :

1/ LES RESSOURCES TRADITIONNELLES DE LA FILIERE

Ressources propres: cotisations, parts sociales, ventes,...

Subventions

Mécénat

Crédits bancaires

2/ BESOINS DE FINANCEMENT ET PRECISIONS SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Investissement (lancement projets, création de structures,...)

Fonds de roulement/trésorerie

Fonds de Roulement = Capitaux permanents (ressources stables) – Actifs immobilisés (emplois durables)

Le fonds de roulement est une somme d'argent constamment disponible pour couvrir les dépenses courantes.

Besoins en fonds de roulement

BFR = actif circulant (stocks + créances clients) – passif circulant (dettes fournisseurs + dettes fiscales + dettes sociales + autres dettes non financières).

www.coreps-languedoc-roussillon.fr

> BFR est positif : les emplois d'exploitation de l'entreprise sont supérieurs aux ressources d'exploitation ; l'entreprise doit financer ses besoins à court terme soit à l'aide de son excédent de ressources à long terme (fonds de roulement), soit à l'aide de ressources financières complémentaires à court terme, comme les concours bancaires ;

> BFR est nul : les emplois d'exploitation de l'entreprise sont égaux aux ressources d'exploitation ; l'entreprise n'a pas de besoin d'exploitation à financer, puisque le passif circulant suffit à financer l'actif circulant ;

> BFR est négatif : les emplois d'exploitation de l'entreprise sont inférieurs aux ressources d'exploitation : l'entreprise n'a pas de besoin d'exploitation à financer, puisque le passif circulant excède les besoins de financement de son actif d'exploitation ; elle n'a donc pas besoin d'utiliser ses excédents de ressources à long terme (fonds de roulement) pour financer d'éventuels besoins à court terme.

3/ POINT DE REPÈRE : ETUDE FEDUROK/CNAR : ETUDE ACTION SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DES ADHÉRENTS DE LA FEDUROK, ANALYSE DES COMPTES DES ADHÉRENTS, 2007.

(Nb : le Centre National d'Appui et de Ressources devient le Centre de Ressources Culture pour le DLA « le CRDLA Culture ».)

Budget moyen: 711 000 € en 2005

Sub: 61% du budget en moyenne

4,6%: aides à l'emploi

Masse salariale: 45% des charges

70% des adhérents de la Fédurok supportent des charges financières qui correspondent à des intérêts sur des emprunts moyen ou long terme, ou sur des concours court terme (trésorerie). En moyenne, les charges financières s'élèvent à 745 €.

Le résultat d'exploitation est en moyenne négatif à -4 431 € mais positif pour 54% des structures.

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que 80% des structures ont une CAF positive (Capacité d'autofinancement). Cette donnée est un signe positif dans la mesure où la CAF permet de mesurer la capacité des structures à recourir à l'emprunt bancaire et à faire face à son remboursement.

En moyenne, les fonds propres sont positifs et s'élèvent à 46 500 €. Cet indicateur très positif quant à l'assise financière des structures masque néanmoins d'importants contrastes: plus de 20% des structures ont des fonds propres négatifs.

Fonds De Roulement : équilibre fragile

Les fonds propres, additionnés des emprunts à moyen et long terme, sont en moyenne suffisants pour couvrir l'actif immobilisé. En effet, le FDR est en moyenne positif, de moins de 10 000 €, soit 10 jours de budget en moyenne...

1 structure sur 3 a un fonds de roulement négatif. Un tiers des structures a donc une structure financière déséquilibrée : les besoins durables (immobilisations) ne sont pas couverts par des ressources durables (réserves, résultats nets cumulés, emprunt moyen ou long terme, subventions d'investissement). Ces structures couvrent une partie de leurs besoins durables avec des ressources court terme, tels que des concours bancaire court terme, du crédit fournisseur, des subventions payées en avance, voire des retards de paiement des fournisseurs ou des charges sociales. A terme, ces solutions ne sont pas viables, et la pérennité des structures qui conservent durablement un FDR négatif peut être remise en cause.

L'emprunt bancaire est beaucoup moins mobilisé : seuls 15% des structures portent un emprunt à moyen ou long terme. Le montant moyen du capital restant dû au 31/12/2005 est de 46 000 € (seulement 28 000 € si on sort de la moyenne la structure la plus largement endettée).

BFR

Le BFR de la majorité des structures (plus de 85%) est négatif à -42 439 € en moyenne, ce qui représente 24 jours de budget. Seules 6 structures de l'échantillon ont un BFR positif.

En moyenne, le cycle d'exploitation des adhérents de la fédération génère donc des excédents de trésorerie. Ainsi, on observe que la fragilité de la structure financière (FDR) est masquée par les ressources de trésorerie générées par ce cycle d'exploitation.

La combinaison d'un FDR positif et d'un BFR négatif génère une trésorerie moyenne positive. Plus de 90% des structures affichent une trésorerie positive au 31/12/2005, ce qui n'exclut pas des besoins de trésorerie en cours d'année, en fonction des éventuels «sursauts» du cycle d'exploitation.

4/ PRECONISATIONS INTERESSANTES DE L'ETUDE

- > Renforcer l'assise financière des structures
- > Favoriser le recours au crédit bancaire pour le financement des investissements
- > Informer et sensibiliser sur les différentes solutions de garantie et d'apports en fonds propres mobilisables auprès des organismes tels que l'IFCIC ou France Active
- > Explorer les différents moyens de renforcer les fonds propres des structures en mobilisant les acteurs de leur environnement (promouvoir les apports en fonds associatifs de la part des adhérents ou des partenaires publics ou privés)
- > Explorer la possibilité de concevoir un outil financier de renforcement des fonds propres au niveau de la fédération
- > Diagnostic des besoins d'information et de formation en matière de gestion économique et financière (développer une relation durable et «riche » avec son banquier, analyser ses besoins de financements et mobiliser les solutions adéquates, etc.).

5/ LA QUESTION DES FONDS ASSOCIATIFS

- > Doc France Active2

Les associations peuvent être soumises à des difficultés passagères

Différentiation

≠ selon besoins: court terme/long terme

≠ selon statuts: ess, asso, scop, scic, sarl, sa, etc.

Solutions : Développement, Emprunts, Garanties, Dotation, Solidarité

III - EXEMPLES DE FINANCEMENTS

A/Développement

Mécénat – présentation du fonds de dotation en cours de création

22^{ème} guide, Associations et fonds propres, pourquoi les associations doivent-elles gagner de l'argent ?, Cnar, France Active, 2009

Véronique Cottencaeu : chargée de mission mécénat à la Drac
Jean-Marie Sevestre : directeur de Sauramps, vice-président de la C.C.I.

Retour sur la pratique du mécénat :

Intérêt général et disproportion pour les contreparties : 25%, pas de pub possible

Nature du support juridique déterminante

La notion de territoire importante qu'il s'agisse d'un micro territoire (quartier) ou à l'échelle d'un département (fondation Pyrénées orientale : 237000 euros mobilisés avec petites et grandes industries, www.mecenes-catalogne.fr)

Un projet clairement défini avec un côté éthique et l'adhésion à la fois de l'entreprise et de ses salariés

Il faut donc préalablement identifier les besoin en argent, en compétence et en nature

Contreparties : lien culturel (social), importance d'avoir l'entreprise dès le début du projet

45000 entreprises mécènes en France 93 % sont des pme

Une réelle augmentation du mécénat malgré la crise

Mécénat différent de sponsoring car plus pérenne et idéologique

60 % de défiscalisation pour les entreprises: seuil limité à 0,5 % du CA : va peut être remonté à 1 %

66 % pour les particuliers mais mécénat peu pratiqué alors qu'il pourrait être appliqué au crowdfunding.

Création d'un fonds de dotation en cours pour le mécénat culturel par la CCI de Montpellier et la Drac LR : Montpellier Mécènes Méditerranée³

Structure pour collecter l'argent : projet avec la C.C.I., les notaires et les experts comptables⁴.

(32000 entreprises sur circonscription de la CCI et 28000 à Montpellier)

La C.C.I. a commencé par du mécénat de compétence avec Yann Lheureux : expérience positive qui valorisait les entreprises (la direction comme les salariés) d'où la décision prise de développer le fonds.

La culture doit servir à l'éco et inversement.

Chacun peut être force de proposition sur les projets qui devront être adaptés au territoire et répondre à une grille de critères avant d'être sélectionnés par un comité.

Engagement des entreprises sur trois ans.

Précision :

Fondation : peut recevoir des fonds publics contrairement aux fonds de dotation mais il peut aussi y avoir un club d'entreprise sans cadre juridique particulier.

Le fonds peut être consommé ou placé en banque pour un projet d'intérêt général.

Les projets culturels étudiés par comités de sélection avec appels à projets.

Question posée : pourrait-il y avoir un fonds de dotation territorial sur le thème des musiques actuelles.

> Doc Cnar culture : Mécénat et Fondations, quelles options pour les associations culturelles (sept 2012, mäj : juin 2013)

B/ investissement

³www.montpellier.cci.fr/pages/index.php?id_m=3&id_arbo=15481703&id_page&men=22

⁴Les fonds de dotation, nouveau souffle du mécénat, Delsol avocat (déc. 2010)

IFCIC5

Présentation par Christian Bordarier

L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu mission du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Economie et des Finances de contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire.

Crédit privé détenu à 49 % par la Caisse de Dépôts et bientôt par la BPI, le reste appartient à une quinzaine de banques.

> doc : Principales caractéristiques de la garantie aux crédits à moyen terme aux entreprises culturelles.

C'est un dossier complexe qui s'adresse uniquement aux entreprises et qui porte sur des sommes de 50 000 à 1,5 millions d'euros.

Certaines banques, à tort, n'accordent pas leur confiance à l'Ifcic alors que celle-ci est porteuse d'une vraie expertise.

Sur le territoire, seuls New Track et Pascal Portuguez ont bénéficié de cette aide. L'aide est peu demandée car localement il y a beaucoup d'autoproductions et d'associations.

L'APEM peut accompagner les structures qui souhaitent monter un dossier.

Autre dispositif régional :

Les fonds de garantie (FRG et FAG-Airdie)

<http://www.laregion.fr/112-fondss-regionaux-de-garantie-frg-et-fag-airdie-.htm>

Peu de demandes alors que les associations sont éligibles.

C/ Solidarité

Fonds Régional d'Investissement Solidaire : FRIS6

(Avoir des retours sur les utilisateurs du fonds)

Trempo garantie7

Microcrédits sollicitant le crédit municipal et plutôt orientés en directions des musiciens et des personnes n'ayant pas accès au système de crédit classique.

Les microcrédits bancaires

Sur un modèle relativement identique, Geneviève Sarguet évoque sa pratique du micro crédit à 3 % auprès des intermittents du spectacle à la Société Générale. (De 500 à 3000 euros)

Préconisation : Interroger la Société Générale au niveau national pour développer des actions dans la région. A l'image de Trempolino à Nantes, elle aimerait avoir un intermédiaire qui fasse le relais auprès des structures et des musiciens.

Rama Aquitaine Active

Partenariat entre le Rama8 et Aquitaine active9 pour construire des plans de financement sécurisés pour les associations.

> Voir doc 10

5 www.ifcic.fr

6 www.infoentrepriseslr.fr/themes/developper/financement/fondss_regional_d_investissement_solidairefris

7 Doc : Trempo Garantie (présentation Irma)

8 <http://le-rama.org/>

9 www.aquitaineactive.org/

Présentation du dispositif de fonds de solidarité financière d'Actes-IF

En conférence téléphonique avec Chloé Sécher¹¹

Créé en 1996, Actes if réunit aujourd'hui 27 lieux artistiques et culturels indépendants. Ces lieux accompagnent la création contemporaine et défendent la diversité artistique et culturelle à travers une éthique du partage et des dynamiques collectives. Ils envisagent l'expérience artistique comme rapport entre les habitants, le territoire, les artistes et les cultures. Issus de la société civile et à but non lucratif, ces lieux indépendants se réunissent autour d'enjeux artistiques, culturels, sociaux et économiques. L'activité du réseau s'organise autour de trois axes : concertation, mutualisation et accompagnement.

Les outils d'Actes If se sont développés en fonction des besoins des membres. Le fonds de solidarité est né du constat que les structures avaient des problèmes de trésorerie notamment à cause des délais de versement des subventions.

La principale difficulté a été de convaincre les partenaires financiers sur ce projet.

Un taux à 4.5 % au lieu des 6 ou 7 % habituels pour les Dailly.

Seulement trois dossiers ont été traités mais beaucoup de dossiers ont été étudiés grâce à la mise en place d'un outil d'auto diagnostic financier. Cet outil a permis une auto évaluation et une auto formation des acteurs grâce à l'accompagnement d'Actes-If qui n'a pas externalisé l'examen des demandes (comité d'évaluation chargé de garantir l'aspect solidaire).

Autres systèmes solidaires¹² :

Tontine :

Les participants d'une tontine s'engagent à verser une somme prédéterminée à une fréquence donnée. Pour chaque tour de versement, un des participants est désigné pour être le bénéficiaire des fonds des autres participants. Lorsque tous les participants ont été bénéficiaires des fonds une fois, le cycle de la tontine est terminée. À la fin du cycle (quand tous les participants ont déjà reçu les versements) un nouveau cycle est généralement entamé.

D / Autres pistes de financement

Taxe professionnelle : pour les organismes de formation des musiques actuelles

Le Crowdfunding

IV- PAROLE DE MUSICIEN : DIMONE

Il est important de sortir de la scène pour aller ailleurs (rencontre avec les institutionnels, action culturelle). Il a conscience d'être au sein d'une démarche collective.

Au niveau économique : des besoins d'investissement (pour la promotion notamment) sont indispensables. Pour les musiciens : il y a de la précarité et de la peur

¹⁰Interview de Florence Delisle-Errard sur le partenariat Rama-Aquitaine Active

¹¹Doc : présentation du projet Actes-If 2013

¹²Schéma : La relation entre l'épargnant solidaire et le porteur de projet

Lui a un groupe composé de deux personnes mais il regarde aussi avec admiration et envie les groupes qui se lancent avec de grandes formations. C'est pour lui un signe de confiance en l'avenir dont il faut aussi ne pas avoir peur pour réaliser de beaux projets artistiques.

V - PRECONISATIONS EMISES A L'ISSUE DE L'ATELIER

Cet atelier représente une première rencontre sur le champ large que représente la question du financement du secteur et de ses spécificités : précarités de nombre d'acteurs et de structures alors que le secteur doit répondre à un véritable besoin d'investissement pour assurer sa pérennité. Cet atelier a présenté les différentes pistes à explorer.

Le mécénat :

Volonté d'avoir une observation plus précise avec de meilleures données chiffrées

Encore des besoins de communication auprès des professionnels surtout vis à vis des musiques actuelles. On peut également réfléchir à la recherche collective de mécénat pour les musiques actuelles.

Les collectivités publiques doivent poursuivre leurs efforts pour réduire les délais de versements des subventions.

Connaissance des dispositifs de financements et dialogue avec les banques

Il faut aider les structures à bien analyser leurs besoins.

Les besoins sont très différents en fonction des projets et des structures (musiques actuelles : filière très diversifiée). L'APEM souhaite mettre en place un schéma sur les étapes de financement.

De nombreux dispositifs existent : il faut pouvoir leur donner plus de lisibilité pour qu'ils soient plus utilisés.

Il y a un déficit de connaissance de part et d'autre : il faut créer un dialogue constructif avec les banques : il faut construire une confiance collective. Celle-ci sera d'autant plus efficiente si le secteur s'engage à un dialogue collectif pour créer un effet de levier.

Créer de nouveaux outils : envisager la création d'un fonds d'épargne mutualisée à l'échelle du territoire. C'est un chantier à ouvrir : quelle structuration juridique ? Un partenariat bancaire doit-il être établi ? Peut-être qu'un dispositif comme Actes-If pourrait être créé mais en rapport avec les institutions qui génèrent les financements : la région serait partie prenante d'un tour de table à ce sujet.

Prochaines étapes :

Envisager une rencontre pour favoriser la connaissance des différents dispositifs et en profiter pour inviter les professionnels du secteur bancaire. Il faut structurer cet accompagnement et former les porteurs de projets.

Mettre en place un second atelier sur la création d'un outil d'épargne mutualisé pour les professionnels des musiques actuelles voire du spectacle vivant.

VI - RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Étude Fédurok/Cnar : Etude action sur les besoins de financement des adhérents de la Fédurok, Analyse des comptes des adhérents, 2007

2ème guide, Associations et fonds propres, pourquoi les associations doivent-elles gagner de l'argent ?, Cnar, France Active, 2009

Les fonds de dotation, nouveau souffle du mécénat, Delsol avocat (déc. 2010)

Doc Cnar culture : Mécénat et Fondations, quelles options pour les associations culturelles (sept 2012, m à j : juin 2013)

Principales caractéristiques de la garantie aux crédits à moyen terme aux entreprises culturelles.

Trempo Garantie (présentation Irma)

Interview de Florence Delisle-Errard sur le partenariat Rama-Aquitaine Active
Présentation du projet Actes-If 2013

Schéma : La relation entre l'épargnant solidaire et le porteur de projet